

# **ORES Assets**

**Assemblée générale du 17 décembre 2020**

**Documentation relative au point unique de son Ordre du jour :**

**Plan stratégique – évaluation annuelle**

## **Plan stratégique – évaluation annuelle**

Le Conseil d'administration a arrêté, conformément à l'article L 1523-13, §4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) l'évaluation du plan stratégique soumise à l'approbation de l'Assemblée générale.

Le projet est publié sur le site internet de l'intercommunale : <https://www.oresassets.be/fr/assemblees-generales>.

Il comporte trois parties :

1. Une note stratégique : vision stratégique de la société reprenant les missions, projets et moyens d'y arriver.
2. Les données relatives aux investissements : reprises des plans d'adaptations – et extensions – approuvés par le régulateur wallon.
3. Des indicateurs de performance.